

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés, **MAN Camions et Bus SA**, représentant dûment accrédité de la Société MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667, Postfach 50 06 20 D-80996 MÜNCHEN (République Fédérale Allemande), constructeur, certifie :

- a) **QUE LE VEHICULE** (livré en châssis cabine) : Voir nota 2
- 1) Genre : TR.R
 - 2) Marque : MAN
 - 3) Type : T3 Versions : (1) 1T Variantes : (1) N - F - G Moteur : F
2T 1 - 0 - 3
 - 4) N° d'ordre dans la série ou N° d'identification (2) :
WMA
 - 6) Source d'énergie : G.O
 - 7) Puissance administrative : 32 CV
 - 8) Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2, sur demande : 3 (1)
 - 10) Poids total autorisé en charge : (t) (1) 18 18 18 19 19 19
 - 12) Poids total roulant autorisé : (t) (1) 35 40 44 35 40 44
 - 14) Niveau sonore de référence au point fixe : db(A) (1) Variantes : F
E horizontal 89
E vertical 89
 - 15) Régime de rotation du moteur lui correspondant : 1500 tr/mn

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus.

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transport exceptionnel, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires, lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.
Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'article R48 du Code de la Route dans les conditions ci-après :
Poids total roulant autorisé : jusqu'à 60 t (cas des véhicules équipés de freins à ressorts du type 24/30 sur essieu AR).

b) **QUE CE VEHICULE SORT DE NOS USINES LE**

Pour être livré à :

FAIT A EVRY LE

- (1) Rayer les mentions inutiles
- (2) A compléter par le constructeur

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du tracteur routier livré en châssis cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le Procès Verbal de réception du type et une attestation de montage d'un dispositif d'attelage répondant aux dispositions du paragraphe A.
Cette attestation doit être conforme à l'annexe X de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules.

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés, **MAN Camions et Bus SA**, représentant dûment accrédité de la Société MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667, Postfach 50 06 20 D-80996 MÜNCHEN (République Fédérale Allemande), constructeur, certifie :

- a) **QUE LE VEHICULE** (véhicules prêts à l'emploi)
- 1) Genre : TR.R
 - 2) Marque : MAN
 - 3) Type : T3 Versions : (1) 1T Variantes : (1) ~~XX~~-0-~~3XX~~ Moteur : F
~~XXX~~ N - ~~XXXX~~
 - 4) N° d'ordre dans la série ou N° d'identification (2) :
WMA T311900M263346
 - 5) Carrosserie : PR.SREM
 - 6) Source d'énergie : G.O
 - 7) Puissance administrative : 32 CV
 - 8) Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2, sur ~~XXXXXXXXXX~~
 - 9) Dimensions : Largeur (1) : ~~XXXXXXXXXX~~ 2.50 m ~~XXXXX~~
Longueur (1) : ~~XXXXXXXXXX~~ 6.00 m ~~XXXXX~~
Surface (1) : ~~XXXXXXXXXX~~ 15.00 m² ~~XXXXXX~~
 - 10) Poids total autorisé en charge : (t) (1) ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ 19
 - 11) Poids à vide en ordre de marche du véhicule : (2) **6,90T**
 - 12) Poids total roulant autorisé : (t) (1) ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ 44
 - 13) Charge utile du véhicule : (3)
 - 14) Niveau sonore de référence au point fixe : db(A)(1) Variantes : F
E horizontal 89
~~XXXXXXXXXX~~
 - 15) Régime de rotation du moteur lui correspondant : 1500 tr/mn

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transport exceptionnel, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires, lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.
Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'article R48 du Code de la Route dans les conditions ci-après :
Poids total roulant autorisé : jusqu'à 60 t (cas des véhicules équipés de freins à ressorts du type 24/30 sur essieu AR).

b) **QUE LE VEHICULE SORT DE NOS USINES LE**

Pour être livré à :

FAIT A EVRY LE **17 NOVEMBRE 1998**

- (1) Rayer les mentions inutiles
- (2) A compléter par le constructeur
- (3) A ne remplir que pour les véhicules de transport de marchandises

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le Procès Verbal de réception du type.
RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route ou toute modification à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la préfecture
- le cas échéant d'une réception à titre isolé par le service des mines.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous, soussignés, **MAN Camions et Bus SA**, représentant dûment accrédité de la Société MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667, Postfach 50 06 20 D-80996 MÜNCHEN (République Fédérale Allemande) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

(1) : rayer les mentions inutiles

- | | | | | |
|--|---|-----|-----------------------|----------|
| a) D'un système antipatinage de roues (ASR) : | MAN Camions & Bus SA | (1) | XXX | NON |
| b) D'un ralentisseur électromagnétique :
Si OUI, poids de ce ralentisseur _____ | 12, avenue du Bois de l'Épine | (1) | XXX | NON |
| c) D'un ralentisseur hydraulique :
Si OUI, poids de ce ralentisseur _____ | CP 8005 COURCOURONNES | (1) | XXX | NON |
| d) Véhicule équipé de pneumatiques <u>13 R 22,5</u> | 91008 EVRY Cedex | (1) | XXX | NON |
| e) Charges maximales techniquement admissibles (indiqué sur plaque constructeur) :
Essieu 1 <u>7500</u> kg Essieu 2 <u>13000</u> kg | Tél. 69 47 16 00
Fax 60 78 75 34 | | | |
| g) Type de suspension :
Type de suspension arrière (1) : | J. BREHERET | | | |
| h) Freinage AV : | AV : <u>MECANIQUE</u>
XXXXXXXXXX
ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique | (1) | XXXXXXXXXX | TAMBOURS |